|COMMUNIQUE DE PRESSE| 8 décembre 2025

Port de plaisance de Granville :

Le troisième port normand certifié « Ports Propres » !

« Après Saint-Vaast-la-Hougue et Barneville-Carteret, cette nouvelle certification pour le port de plaisance de Granville vient récompenser un travail collectif mené depuis plusieurs années pour améliorer la gestion environnementale de nos infrastructures portuaires.

La Manche reste pour le moment le seul département normand à bénéficier de cette reconnaissance. *Nous devons poursuivre nos efforts afin d'atteindre notre objectif final : la certification des 14 ports départementaux manchois. Les autres ports départementaux sont d'ores-et-déjà à pied d'œuvre pour obtenir cette distinction.*

Port-Bail-sur-Mer, Diélette, les ports de la Hague (Goury, Racine, Omonville-la-Rogue), les ports du Val-de-Saire (Becquet, Lévi, Pignot, Roubary) et Barfleur ont engagé des actions et visent la certification d'ici les deux prochaines années ».

Jean Morin, président du Département de la Manche

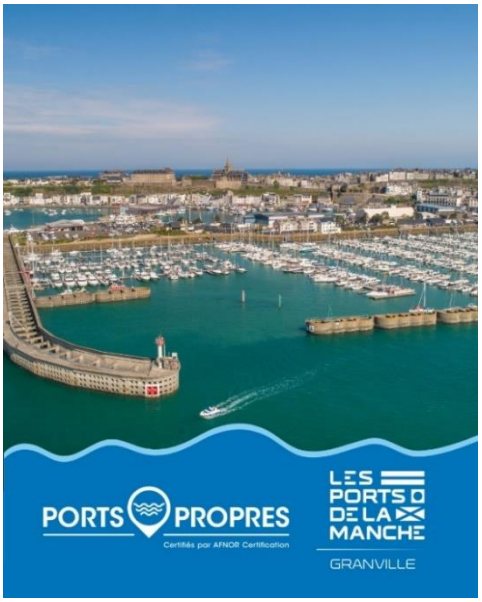

« Seule certification mondiale en environnement spécifique aux ports de plaisance, la norme ISO 18725 « Ports Propres » *est le signe d'excellence en matière de gestion environnementale des ports de plaisance.*
La SPL des ports de la Manche est fière de décrocher la certification Ports Propres pour le port de Hérel de Granville. Il rejoint donc le port de Barneville-Carteret certifié Ports Propres en juillet dernier ainsi que le port de Saint-Vaast-la-Hougue certifié Ports Propres actifs en biodiversité en juin dernier.
Le port de Hérel fait donc partie des 123 ports de plaisance français certifiés Ports Propres et reste le troisième port normand certifié ! »

Damien Pillon, président de la SPL des ports de la Manche

Contacts presse

SPL des ports de la Manche
Corinne Talhouarne
06 74 82 62 11
corinne.talhouarne@ports-manche.fr

Département de la Manche
Alexandra de Saint Jores
06 80 24 41 69
alexandra.desaintjores@manche.fr

|COMMUNIQUE DE PRESSE| 8 décembre 2025

Une certification internationale environnementale
Ports Propres

Depuis deux années, la SPL des ports de la Manche, gestionnaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue, Barneville-Carteret et Granville s'est engagée dans **une démarche « Ports Propres », accompagnée par le Département de la Manche et l'Association des Ports de Plaisance Normands (APPN).**
A cette occasion, le département de la Manche et la SPL des ports de la Manche ont rédigé une déclaration de politique environnementale pour acter leur engagement.
Une démarche exemplaire et volontaire des équipes portuaires qui ont suivi une formation pour que le port réponde aux enjeux environnementaux et préserve la biodiversité.

Cette démarche traduit une volonté forte de la part des gestionnaires de port de plaisance de prendre des engagements concrets pour agir en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines.

L'équipe du port de Hérel s'est mobilisée et impliquée pour mettre en place de nouveaux équipements et sensibiliser les usagers du port à adopter des gestes éco-responsables.

1. **La mise en place et la gestion d'un point propre sur le terre-plein technique**

Le point propre est un **lieu de collecte et de tri des déchets produits** solides et liquides par l'activité portuaire et notamment les opérations de carénage.
L'accès au point propre est réglementé et est strictement ouvert aux usagers du port.

Couvert, bien dimensionné et sur rétention, le point propre permet de collecter les déchets spéciaux, issus de la maintenance des bateaux des plaisanciers : papiers cartons souillés, plastiques, bois, métaux, toxiques liquides (acides, peintures, colle, vernis, solvants, etc…), toxiques solides, emballages souillés, huiles de vidange, batteries, piles, filtres à huile et à carburant, hydrocarbures, etc…

Contacts presse

SPL des ports de la Manche
Corinne Talhouarne
06 74 82 62 11
corinne.talhouarne@ports-manche.fr

Département de la Manche
Alexandra de Saint Jores
06 80 24 41 69
alexandra.desaintjores@manche.fr

2. La sensibilisation des usagers : la Campagne Je Navigue, Je Trie

Un programme 100% dédié à la prévention des déchets marins et au développement du recyclage.

Piloté par l'association Gestes Propres, le programme « Je Navigue, Je Trie » est une initiative qui encourage les plaisanciers à trier et à rapporter tous leurs déchets au port, sans rien jeter par-dessus bord !

Même si 80 % des déchets marins viennent de terre, il est important de ne pas contribuer aux 20 % en provenance des usagers de la mer.

Ce programme auquel la SPL des ports de la Manche participe se déroule de juillet à septembre dans plus de 141 ports de plaisance partenaires en 2025 (dont 5 en Italie, 2 à Monaco et 4 ultra-marins) qui remettront aux plaisanciers un cabas de tri, pour les emballages et papiers et des cendriers de poche, et donneront accès en libre-service à des sacs poubelles pour les autres déchets.

77 % des ports interrogés observent une amélioration des comportements des plaisanciers depuis la mise en place du programme (audit 2024).

3. L'installation de bornes de distribution électrique connectées

Dans le cadre de l'engagement du port pour une meilleure gestion des énergies et offrir un service plus performant à ses plaisanciers, **quarante bornes sur les pontons F, J, K et G ont été modifiées et sont désormais connectées. Ces nouvelles bornes permettent une distribution électrique jusqu'à 16A maximum**.

Ces bornes connectées visent à :

- Encourager une utilisation responsable de l'électricité,
- Permettre au port une gestion plus fine et optimisée de ses consommations énergétiques,
- Une temporisation de douze heures est actuellement mise en place : au-delà de ce délai, l'alimentation est automatiquement coupée.

Pour la saison 2026, une seconde phase sera déployée : **une application sera accessible et des lecteurs de badge seront installés sur les bornes.** Ainsi, pour activer l'alimentation électrique vers un bateau, il faudra badger directement sur la borne ou utiliser directement l'application.

Contacts presse

SPL des ports de la Manche
Corinne Talhouarne
06 74 82 62 11
corinne.talhouarne@ports-manche.fr

Département de la Manche
Alexandra de Saint Jores
06 80 24 41 69
alexandra.desaintjores@manche.fr

4. L'acquisition d'un bateau de servitude électrique

Le port s'est doté d'un bateau de servitude électrique afin d'offrir à l'équipe portuaire **un nouvel équipement de travail respectueux de l'environnement.**

Contacts presse

SPL des ports de la Manche
Corinne Talhouarne
06 74 82 62 11
corinne.talhouarne@ports-manche.fr

Département de la Manche
Alexandra de Saint Jores
06 80 24 41 69
alexandra.desaintjores@manche.fr